

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 18 novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

ÉCONOMIE

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

ÉDUCATION

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

SANTÉ MENTALE

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Shephard

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Austin

L'hon. M^{me} Dunn

M. Austin

L'hon. M^{me} Dunn

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard



[Original]

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. C'est un privilège pour moi de poser ma première question à titre de chef de l'opposition par intérim.

Le gouvernement actuel a été élu, lors des dernières élections, pour un mandat de stabilité. La population du Nouveau-Brunswick a voté pour un gouvernement qui pourrait gérer la question de la pandémie et s'assurer que la population demeure en sécurité en matière de santé.

[Traduction]

La population a aussi voté pour un gouvernement qui placerait notre économie en position favorable pour traverser la pandémie. Je rappelle toutefois au gouvernement que seulement 39 % de la population a voté pour lui et que 61 % n'a pas voté pour lui. Votre gouvernement a remporté 27 sièges, ce que je qualifierais de faible majorité. Votre mandat consiste à apporter de la stabilité et non de la turbulence. Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il souhaite que la province entre dans une période turbulente?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, de la stabilité, c'est exactement ce que nous avons dans notre province ces dernières années, et même depuis le début de la pandémie, soit ces huit derniers mois. Voilà la bonne nouvelle. Les gens du Nouveau-Brunswick ont effectivement voté pour de la stabilité, et nous sommes très fiers de pouvoir poursuivre nos efforts en ce sens.

Si l'on compare la situation de notre province par rapport à la situation ailleurs au pays, nous nous en tirons très bien pour ce qui est de la reprise des activités. D'après un rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la FCEI, 72 % de nos entreprises ont repris leurs activités et fonctionnent bien. Notre province se classe deuxième au pays à ce chapitre. Le nombre d'insolvabilités dans la province a diminué de 30 % par rapport à la moyenne normale. Nous avons assurément vu des secteurs de... Si l'on compare les données en matière d'emploi, le taux de chômage a baissé dernièrement de plus de 1 %.

La plus grande stabilité que nous pouvons offrir actuellement à la population, c'est notre capacité à maîtriser la pandémie et à faire en sorte que nos entreprises et nos écoles mènent leurs activités et continuent de le faire. Voilà notre but, Monsieur le président.

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Hier, dans le discours du trône, il a été fait mention des soins de santé. Il est clairement énoncé à la page 18 que le premier ministre a un plan à l'égard des soins de santé. Dans un journal publié lundi, sa ministre de la Santé a indiqué qu'elle allait engager des consultations en prévision de l'élaboration d'un nouveau plan en matière de santé. Vous savez, Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas être leurrés. Le premier ministre a déjà décidé de la teneur du nouveau plan de la santé qui sera présenté. Pourquoi le premier ministre demande-t-il à sa ministre de la Santé de déployer un effort de consultation auprès des gens du Nouveau-Brunswick si sa décision est déjà prise? Elle est déjà prise, et il est connu pour ne pas vraiment nourrir le dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit surtout d'un monologue. Selon ce qui est énoncé à la page 18 de votre discours prononcé hier, vous avez un plan. Monsieur le premier ministre, déposez-le donc aujourd'hui afin que les gens du Nouveau-Brunswick connaissent vos intentions à cet égard.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Nous avons effectivement un plan en matière de santé, et il vise à assurer la viabilité du système. Il vise à assurer que les générations futures auront bel et bien un système de soins de santé. Il vise à assurer que le système sera chaque année en voie d'amélioration et non en voie de détérioration. Il vise à assurer que nous disposerons du personnel qui sera en fait capable de mener ses activités et de travailler au sein de notre système de soins de santé. Le reste du pays a été témoin du professionnalisme de nos responsables de la santé, de la façon dont ils peuvent aider notre province et de la façon dont ils le font depuis le début de la pandémie.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est de centrer nos efforts sur la manière de faire mieux. L'Hôpital St. Joseph en est un exemple, puisque 20 arthroplasties de la hanche et du genou y ont été réalisées la semaine dernière. Au rythme où vont les choses, les gens n'auront pas à attendre trois ans pour subir une arthroplastie de la hanche ou du genou. Ils n'auront pas à attendre deux ans pour subir une arthroplastie de la hanche ou du genou. Notre objectif est de réduire la période d'attente à six mois, ce qui correspond à la moyenne nationale. Gouvernement après gouvernement, le statu quo a été maintenu. Eh bien, laissez-moi vous dire que le gouvernement actuel n'acceptera pas de maintenir le statu quo.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le premier ministre dit qu'il a été élu pour assurer la stabilité. Nous savons maintenant qu'il avait déjà formé un plan secret en février dernier. Il en avait formé un, et, si son plan n'a pas été mis à exécution, c'est uniquement en raison du courage de notre nouveau député libéral de Baie-de-Shediac—Dieppe. Le premier ministre a bien compris qu'il ne pouvait pas remporter les suffrages ici. Il en résulte qu'il n'a pas pu mettre à exécution le plan qu'il avait envisagé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons tous le même objectif. Nous voulons, au bout du compte, améliorer l'accès aux soins de santé et assurer la prestation continue de soins de santé de qualité. Dites-nous ce que vous voulez accomplir au titre du plan que vous avez déjà envisagé, et n'amenez pas les gens du Nouveau-Brunswick à subir les conséquences turbulentes de ce vous proposerez.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il y a des choses qui ne changent jamais. C'est là la même vieille rengaine. Qu'avons-nous dans notre répertoire de rengaines qui fonctionne à tout coup? Ressassons-les, ressassons-les et voyons si elles déroutent le gouvernement.

Eh bien, les gens de la province ont voté pour de la stabilité. Ils ont voté en faveur d'un gouvernement d'action. Ils ont voté pour l'obtention de résultats. Les discussions et le temps passé à dépenser à gauche et à droite leurs deniers publics dans l'espoir que cela portera des fruits ont assez duré. Les gens ont voté pour l'obtention de résultats, des résultats qui sont pour eux tangibles.

Au chapitre de la santé, j'ai parlé d'arthroplasties de la hanche et du genou. Examinons la question des soins primaires, Monsieur le président. Nous parlons de réduire de moitié les temps d'attente en ce qui a trait au nombre de patients voulant un accès aux soins primaires. Ce nombre s'élève actuellement à 34 000, et nous avons comme engagement de le réduire de moitié. Nous ne parlons pas uniquement du recrutement de médecins, d'un plus grand nombre de médecins — de recruter et de recruter. Nous disons que nous voulons trouver des façons de progresser et que nous avons comme engagement non pas de parler de résultats, mais bien d'obtenir des résultats observables.

La façon de faire a donc changé, et elle conduit manifestement à des résultats. Je pense que le tout est digne d'éloges, Monsieur le président, et je pense que les gens seront vraiment très contents de ce qui en découle.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre est talentueux dans l'art de ne fondamentalement rien communiquer en espérant que tout ira bien. Il demande aux gens du Nouveau-Brunswick d'accepter ce qui se veut une amélioration sans leur dire quelle forme elle prendra ni ce qu'il faudra faire pour la réaliser.

Le premier ministre parle d'éliminer le chevauchement qu'il y a, selon lui, dans le secteur des soins de santé. Eh bien, les salles d'urgence à Caraquet, Grand-Sault, Perth-Andover, Sackville, Sussex et Sainte-Anne-de-Kent sont-elles un exemple de chevauchement? Les services d'oncologie dont nous disposons à Moncton et à Saint John sont-ils un exemple de chevauchement? En est-il de même pour les services de laboratoire dans les différents hôpitaux?

Questions orales

Nous avons déjà de la difficulté à recruter et à assurer le maintien en poste des professionnels de la santé, qui luttent contre la pandémie dans des conditions très stressantes, mais qui le font en affichant une détermination inébranlable. Pourquoi, durant une pandémie, voulez-vous faire subir aux gens du Nouveau-Brunswick et au système de soins de santé les effets de mesures déstabilisantes et des compressions?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Cela recommence, Monsieur le président. Voilà un autre terme qui s'ajoute. Cela n'a rien de nouveau. Les dernières années en font foi, mais il s'agit de termes que nous entendrons à répétition, car les gens d'en face n'ont d'autre chose à offrir que des mots. Ils ne cherchent pas à faire progresser la province. Ils ne cherchent pas à balayer les obstacles à la réussite. Ils ne cherchent qu'à ressasser les mêmes vieilles rengaines pour arriver au but.

Monsieur le président, nous savons qu'il sera très difficile de recruter des professionnels de la santé. Nous savons que le recrutement de nouveaux médecins... Je pourrais, si je voulais, répéter la moitié des ritournelles des Libéraux. Nous avons recruté l'année dernière 94 nouveaux médecins. Nous en avons perdu 104. Nous enregistrons une perte nette de 10 médecins. Les chiffres en question sont vieux de quelques mois ; ils ont peut-être changé un peu depuis. Toutefois, je dresse un portrait complet de la situation, car le fait est qu'il sera extrêmement difficile de recruter des médecins et des professionnels de la santé. Il sera extrêmement difficile d'assurer la prestation des services dont nous avons besoin. Par voie de conséquence, Monsieur le président, nous pourrions nous contenter de continuer à adopter une approche uniforme dans l'ensemble de la province au lieu de dire ceci : Ma foi, voici une belle occasion qui se présente ; instaurons ceci dans cette région ; instaurons cela dans cette autre région.

Tout comme l'exemple que j'ai donné à l'égard de Saint John, et tout comme celui que j'ai mentionné de nombreuses fois relativement au laboratoire du centre hospitalier Dumont... Il s'y est fait un travail remarquable et il s'agit de piliers dans notre province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre ressasse les mêmes thèmes depuis 10 ans. Il n'a pas changé. Peut-être répétons-nous des mots clés, mais vous ressassez les mêmes thèmes. Nous verrons ce qui en sera vraiment de la situation au cours des prochains mois, durant la période turbulente dans les soins de santé.

[Original]

ÉCONOMIE

Monsieur le président, en matière d'économie, comme vous le savez, les petites et moyennes entreprises connaissent des difficultés. C'est un défi pour leurs dirigeants de faire affaire durant cette pandémie. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante prévoit que, possiblement, 15 % de leurs membres ont soit déjà fait faillite ou feront faillite. Ils voient aussi que Statistique Canada nous dit que, d'août à septembre, le taux de chômage a augmenté ici. C'est la seule province canadienne où c'est le cas. Nous sommes passés de la quatrième position, en août, à la huitième position en ce qui concerne le taux de chômage au Canada. Pourquoi le premier ministre ne peut-il pas avouer que sa stratégie en matière de relance économique est inexistante et que nos petites et moyennes entreprises ont besoin d'une aide financière ciblée?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Concernant la stratégie, nous sommes au troisième rang parmi les provinces au pays pour ce qui est de nos statistiques sur l'emploi et sur la relance, et, après le pire de la pandémie de COVID-19, nous constatons une reprise. La FCEI nous classe au milieu, mais, pour ce qui est des entreprises en activité, notre province occupe le deuxième rang au pays, derrière la Saskatchewan. Pour ce qui est des ventes au détail, nous enregistrons un niveau supérieur à celui enregistré au même moment l'année dernière, avant la COVID-19, et nous nous classons quatrièmes au pays. Si vous voulez parler des insolvabilités, j'ai déjà abordé le sujet. Notre province se situe au cinquième rang environ, mais le nombre enregistré est grandement inférieur à celui des années précédentes.

Si vous voulez parler des permis de construction, nous avons enregistré des nombres records au cours des trois derniers mois en ce qui a trait au nombre de personnes qui reviennent s'installer dans la province, aux ventes de maisons et aux guerres aux enchères au moment de leur acquisition. Le Nouveau-Brunswick est un endroit qui intéresse les gens. Vous voulez parler des vrais chiffres et des vraies statistiques? Parlons des statistiques. Vous voulez parler du secteur de la restauration?

Nous pouvons parler des nuances, mais nous pouvons parler de la réalité, Monsieur le président. Ce dont je parle ici, c'est d'un vrai Nouveau-Brunswick qui effectue un vrai retour à la prospérité parce que de vraies personnes se mobilisent pour faire de notre province la meilleure qui soit.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre va utiliser les statistiques qui font son affaire. Toutefois, la réalité est la suivante : 32 % des entreprises du Nouveau-Brunswick sont seulement à 32 % du chiffre d'affaires qu'elles connaissaient avant la pandémie ; c'est la réalité. Jusqu'à 15 % de nos PME ont déjà fait faillite ou pourraient faire faillite.

Vous avez offert des programmes qui augmentent le fardeau financier pour les entreprises du Nouveau-Brunswick. En presque totalité, vous avez dépendu des programmes du gouvernement fédéral. Merci, Monsieur Trudeau.

Cela étant dit, votre stratégie en matière de récupération ou de relance économique est inexistante, et nous commençons à voir le résultat de vos inactions en matière d'économie. Monsieur le président, il faut que le premier ministre se réveille, qu'il sorte de son bureau et qu'il discute avec les dirigeants des PME. Quand allez-vous reconsidérer les interventions non existantes pour nos PME?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la tradition de ne pas tenir compte des faits se perpétue. J'aimerais présenter d'autres faits liés aux données que StatCan a récemment publiées en août. Il s'agit de confiance et de détermination. Selon l'organisme en question, 46 % des entreprises au Nouveau-Brunswick ne connaissent aucun changement ou connaissent une augmentation de leurs revenus, tandis que, à l'échelle nationale, ce taux est de 43 %. Notre taux est le plus élevé du pays, Monsieur le président. De plus, 78 % des entreprises disposent des fonds ou des actifs liquides nécessaires à leur fonctionnement, 38 % des entreprises ont mis à pied au moins un membre de leur personnel et 54 % ont indiqué n'avoir fait aucune mise à pied.

J'aimerais ajouter que nous avons lancé le programme de navigateurs d'affaires à ONB. Les gens en question ont travaillé avec les entreprises de façon individuelle et ont reçu plus de 4 000 appels. Savez-vous quelle a été jusqu'à maintenant et quelle sera notre plus grande réussite en ce qui concerne la reprise dans notre province? Elle porte sur le fait que l'économie continue de tourner. Elle porte sur le fait qu'il y a contrôle de la propagation et que l'économie continue de tourner afin que les gens puissent vivre et travailler en plus d'appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick. C'est sur cela que nous centrons les efforts.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous avons tous entendu le premier ministre dire qu'il voulait éliminer le chevauchement des services au sein de notre système de santé. Ces derniers jours, le premier ministre a indiqué qu'il pourrait y avoir affectation de crédits à Saint John. Une telle affirmation se fonde probablement sur son nouveau plan en matière de santé dont il a été fait mention hier dans le discours du trône.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer, d'après son plan, quels services hospitaliers seront fournis à Bathurst, à Campbellton et à Miramichi, entre autres?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne vois pas comment nous pourrions déterminer d'avance l'issue d'un processus de consultation. L'opposition semble vouloir insinuer que c'est ce que nous faisons. J'ai promis à chaque professionnel de la santé et à chaque fournisseur de soins de santé oeuvrant au sein de notre système que le gouvernement tiendrait des consultations. Mon engagement tient. Nous organisons actuellement les consultations qui, selon notre échéancier, devront durer au plus six mois. Elles sont très importantes pour que nous fassions des progrès dans toutes les collectivités. Les consultations seront centrées sur les collectivités. Nous devons comprendre leurs besoins et comprendre leurs craintes. Nous devons les tenir au courant et assurer leur participation continue. Voilà mon engagement.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le premier ministre a promis au mois de mars de cette année que des consultations se tiendraient dans les collectivités avec des professionnels de la santé et les gens du Nouveau-Brunswick. Nous attendons toujours leur tenue, et maintenant, vous promettez la même chose.

[Original]

Monsieur le président, dans le texte du discours du trône, le gouvernement conservateur a indiqué que son plan de santé existe. En fin de compte, c'est son plan B, qu'il a toujours nié avoir, en février dernier, lors du fiasco de sa première réforme de la santé. Afin de se sortir du trouble, le premier ministre avait promis des consultations publiques, qui n'ont jamais eu lieu. La nouvelle ministre de la Santé nous parle elle aussi de consultations, mais le gouvernement a déjà son plan pour la réforme de la santé. Le premier ministre pourrait-il expliquer aujourd'hui son plan de santé afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent connaître les réelles intentions de son gouvernement?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Les véritables intentions du gouvernement actuel consistent à faire exactement ce que je viens de dire.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous consulterons nos collectivités et toutes les personnes qui ont leur mot à dire au sujet de la prestation des services dans le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick. Savez-vous ce qu'il nous manque en ce moment? La province n'a pas de plan en matière de santé depuis 10 ans, pas de véritable plan en matière de santé, rien qui n'a pas été conçu à la hâte avant des élections. Je ne voudrais pas pointer un doigt accusateur.

Savez-vous quoi? Une occasion s'offre à nous. Nous avons la possibilité de déterminer la manière dont nous voulons que les services de soins de santé soient fournis, ce que personne n'a fait. Chaque fois qu'une personne a été nommée au poste que j'occupe, les problèmes ont été réglés par voie d'interventions improvisées. Nous nous doterons d'une vision pour la prestation des services de santé dans la province, et je veux que les professionnels soient aussi satisfaits que leurs patients. Voilà ce que nous ferons.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, si je comprends bien, le plan qui a été présenté plus tôt cette année, par l'ancien ministre de la Santé, ce n'était pas un plan. Il faut se poser la question à savoir quel est le plan exact que nous a présenté le gouvernement conservateur plus tôt cette année, si aucun plan n'a été présenté depuis plusieurs années.

Monsieur le président, nous nous souvenons des commentaires du gouvernement conservateur, en plein milieu de la crise de la santé, plus tôt cette année. L'ancien ministre de la Santé parlait de centralisation des services de laboratoire des régions vers un seul endroit dans la province. Tout le monde se disait que ces idées n'étaient tout simplement pas sensées.

Maintenant que le premier ministre veut éliminer les duplications de services, qu'arrivera-t-il à tous les hôpitaux offrant les services de laboratoire? Sommes-nous en train de voir le gouvernement conservateur vider chaque hôpital de la province de ses services pour, d'ici à 2 ans, 3 ans ou 4 ans, essayer de justifier la fermeture des hôpitaux au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, l'opposition tire des conclusions hâtives. J'ai pris l'engagement que notre gouvernement mènerait des consultations. Il demeure que nous ne pouvons pas passer à côté du fait que notre défi le plus difficile à relever dans la province, comme dans toutes les provinces au pays, porte sur les ressources humaines. Cela comprend les professionnels de la santé. Cela comprend le personnel chargé du nettoyage. Nous avons un défi en matière de ressources humaines, le même que tout le monde, et nous devons y répondre. C'est pourquoi il faut que les collectivités apportent leur collaboration pour nous aider à prendre des décisions et à établir un plan. C'est pourquoi nous devons mobiliser



Questions orales

tous les professionnels de la santé de la province. C'est pourquoi il nous faut mobiliser tous les dirigeants qui comprennent les défis qui se posent à nous et déterminer comment ils peuvent nous aider à fournir de meilleurs services. Je suis persuadée qu'ils seront à la hauteur, je suis persuadée que nous obtiendrons les résultats attendus et je suis persuadée que nous aurons un meilleur plan.

[Original]

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, récemment, nous avons appris que le gouvernement conservateur éliminait un programme de la plus grande importance pour les jeunes ayant besoin d'aide immédiate. Le gouvernement a mis fin au financement du programme Le Maillon.

Le Maillon a été créé au Nouveau-Brunswick, par des gens du Nouveau-Brunswick, il y a 20 ans, suite à une vague de suicides un peu partout dans la province. Le Maillon fonctionnait tellement bien que ce programme a été copié par plusieurs autres provinces de notre pays. Ce franc succès, reconnu dans notre pays, répondait pleinement à son mandat d'aider les jeunes directement à l'école, et ce, à un coût de 40 000 \$ par année. Ma question est très simple : Pourquoi avoir éliminé ce programme?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci aussi au député de l'opposition pour sa question.

[Traduction]

Monsieur le président, nous examinons les programmes sur une base annuelle. Je tiens à remercier les personnes qui ont travaillé au fil des ans au programme Le Maillon, aussi appelé Link Program. Je sais qu'elles ont effectivement aidé un certain nombre de personnes et de jeunes. Leur aide a vraiment été importante, et nous croyons aussi en l'importance de l'aide fournie.

Vous savez, Monsieur le président, de temps à autre, durant notre révision des programmes, nous cherchons à déterminer si les programmes se chevauchent. Les programmes obtiennent-ils les résultats qui étaient initialement prévus? Lorsque nous nous sommes penchés sur la question et sur les programmes intégrés que nous utilisons au ministère de la Santé et au ministère du Développement social pour répondre aux besoins de divers secteurs dans la province, nous avons constaté que, malheureusement, il nous fallait prendre des décisions difficiles. Nous voulons veiller à répondre aux besoins dans l'ensemble de la province et nous estimons que c'est ce que nous faisons au sein des divers ministères et que nous répondons aux besoins de la société.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

Merci beaucoup.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Ce programme fonctionnait bien ; ce n'est pas une question de duplication — il fonctionnait bien. Avec un financement de 40 000 \$ par année, ce programme offrait des services aux élèves directement dans les écoles. J'aimerais que le premier ministre ou son ministre parle à Audrey Chouinard, une jeune demoiselle dont le père s'est suicidé lorsqu'elle avait 16 ans et qu'elle fréquentait l'école. Je lui ai parlé ce matin et elle a dit que, si cela n'avait pas été du programme Le Maillon dans son école, où elle recevait du soutien d'une personne qu'elle rencontrait quelques fois par semaine, elle n'aurait pas terminé sa 12^e année. Maintenant, elle est en voie d'être sur le marché du travail.

Ma question demeure : Le gouvernement aura-t-il le courage d'aller expliquer aux parents les conséquences négatives de sa décision si le pire devait se répéter?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, Monsieur le député, merci pour votre question.

[Traduction]

Monsieur le président, l'ensemble des programmes qui sont instaurés dans la province sont très, très importants, et ils répondent à divers besoins qui se manifestent dans diverses situations à divers moments partout dans la province. Lorsque nous nous sommes penchés encore une fois sur les révisions de programmes qui ont été effectuées au fil des ans, nous avons voulu déterminer s'il y avait chevauchement des programmes au sein des divers ministères et si les programmes répondaient aux besoins des différentes personnes de la province... Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle certaines décisions difficiles doivent être prises.

De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons travailler avec les collectivités, le personnel des ministères et les différentes personnes de la province. Monsieur le président, nous prenons la question très, très au sérieux. Nous savons que les besoins sont réels. Nous voulons être efficaces. Des décisions difficiles doivent parfois être prises, mais, encore une fois, nous savons que les besoins auxquels il faut répondre à divers moments seront satisfaits avec le temps.

ÉDUCATION

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, comme nous le savons, la pandémie a bousculé beaucoup de choses dans tous les aspects de la société et, en l'occurrence, dans notre système scolaire. Je veux prendre le temps de saluer tout le personnel du milieu de l'éducation, entre autres les enseignants, les assistants en éducation, les concierges, les



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

conducteurs d'autobus ainsi que tous les autres membres de la direction et du personnel qui oeuvrent dans les écoles, les districts et au ministère. Ils ont tous conjugué leurs efforts afin d'offrir à nos élèves dans l'ensemble de la province un milieu sécuritaire et axé sur l'apprentissage.

Cela dit, je demeure quelque peu perplexe quant à la raison pour laquelle le gouvernement et le ministre ont décidé que les élèves du secondaire iraient à l'école 50 % du temps. Le ministre pourrait-il expliquer les raisons qui motivent cette décision?

[Original]

Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est un plaisir de pouvoir prendre la parole de nouveau à la Chambre après les élections afin de représenter les gens de Fredericton-Ouest—Hanwell. Je suis très heureux de répondre à la question du député d'en face et de lui souhaiter la bienvenue à titre de nouveau porte-parole de l'opposition officielle. J'espère que nous aurons des échanges productifs ici, à l'Assemblée législative.

En ce qui concerne le modèle d'apprentissage mixte adopté dans les écoles secondaires, nous avons suivi les conseils de la Santé publique afin de pouvoir, autant que possible, préserver l'expérience éducative de nos élèves. Pour les plus jeunes, la classe-bulle s'avérait la meilleure option de protection. Les élèves du secondaire, par définition, doivent pouvoir se déplacer d'une classe à l'autre afin de suivre des cours dans différents sujets.

Le modèle d'apprentissage mixte était le seul que nous pouvions vraiment adopter afin d'assurer le respect des exigences en matière de sécurité et de santé publiques, lesquelles sont devenues si importantes pour tout le monde. C'est le principal argument qui a orienté notre décision d'adopter le modèle d'apprentissage mixte pour les élèves du secondaire et un modèle différent pour les plus jeunes. Nous continuerons assurément d'examiner le modèle et son fonctionnement, mais, jusqu'à présent, le bilan du Nouveau-Brunswick aux premières lignes pour protéger la bulle atlantique de la pandémie montre les résultats...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je veux remercier le ministre de sa réponse. Je comprends sa logique, mais je crois aussi comprendre que très peu d'administrations au pays ont adopté un modèle semblable. Dans la plupart des régions, les élèves du secondaire fréquentent l'école à temps plein, comme c'est le cas pour les élèves de la maternelle à la 8^e année. Il y a



Questions orales

d'autres façons de procéder. Demander aux enseignants de se déplacer d'une classe à l'autre et aux élèves de demeurer en classe fonctionnerait tout aussi bien.

Lorsque je pense aux changements apportés, je sais que de nombreux élèves au sein du système scolaire sont dans une situation précaire, et il me semble illogique que bon nombre d'élèves qui éprouvent des difficultés pour diverses raisons... Je pense qu'il n'est pas profitable pour eux de rester à la maison. Comment peuvent-ils être mieux soutenus en restant à la maison? De nombreux parents et enseignants estiment que ces enfants s'en vont à la dérive et pourraient ne jamais être en mesure de réintégrer le système convenablement. Je pense que le ministre doit assumer ses responsabilités à cet égard. Peut-il faire en sorte que les élèves fréquentent l'école secondaire 100 % du temps? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Il faut mentionner deux choses. Tout d'abord, il est insensé de demander aux enseignants au secondaire de se déplacer d'une classe à l'autre, car, je me répète, les élèves suivent des cours différents. Si ce sont les enseignants qui se déplacent, il faudra alors que les élèves soient tous inscrits aux mêmes cours, de sorte que la personnalisation qui est au coeur de l'école secondaire sera perdue.

Remémorons-nous tous nos années à l'école secondaire — dans mon cas, il y a très longtemps — et imaginons comment cela se serait passé si nous avions dû rester tout le temps dans la même classe à suivre les mêmes cours que les autres élèves. J'aurais certes déçu et ralenti mes camarades qui voulaient suivre des cours en physique et en biologie, puisque ces matières n'étaient pas mes points forts, tout comme les sciences politiques et la philosophie ne correspondaient assurément pas aux intérêts d'autres personnes dans ma classe. La personnalisation est l'essence même de l'expérience au secondaire.

Quant à l'argument du député, selon lequel d'autres administrations n'ont pas suivi notre exemple, savez-vous quoi? Notre province est un chef de file mondial en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19. Nous sommes considérés comme un exemple à suivre à l'échelle internationale. Nous sommes aux premières lignes pour protéger la bulle atlantique et nous veillons à établir la norme. D'autres administrations ont suivi notre exemple, et nous continuerons d'être à la hauteur, Monsieur le président.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Si la situation demeure inchangée et que les élèves ne fréquentent pas l'école tout le temps, je crains que nous ne menions aussi le peloton en ce qui concerne les problèmes de santé mentale chez notre population étudiante. Je pense que le ministre doit être sensible à la situation et examiner la façon dont la moitié des élèves peuvent être le plus possible en classe, car nous perdons des élèves. Comment ces élèves, qui sont déjà au bord du précipice... Nous sommes déjà à deux doigts de les perdre, et, soudainement, ils sont à la maison la moitié du temps. Comment pouvons-nous nous imaginer qu'ils seront motivés à retourner à l'école et à rester au sein du système scolaire, puis qu'ils intégreront convenablement le marché du travail? Enfin, je



Questions orales

comprends ce que dit le ministre. Nous sommes en tête de peloton pour le moment, mais, avec le temps, nous serons en queue de peloton si nous poursuivons sur la voie entamée. Le ministre y avait-il pensé? J'aimerais connaître son opinion sur le type de soutien en matière de santé mentale qui est offert aux élèves à cet égard. Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie une fois de plus le député de sa question. Il y a quelques aspects à analyser ici, mais, d'abord, j'assume l'entière responsabilité du modèle adopté en collaboration avec toutes les personnes mentionnées par le député, que nous avons remercié et félicité pour leur travail. Ce sont ces personnes qui ont proposé le modèle. Nous continuerons assurément au fil du temps à examiner le modèle, et, espérons que, à mesure que nous verrons la lumière au bout du tunnel en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 et que seront mis au point et distribués les vaccins qui nous protégeront tous, nous pourrons alors reprendre une vie normale. Les enjeux relatifs à la santé mentale soulevés par le député sont importants, absolument, et nous devons continuer à nous en soucier.

Il ne faut toutefois pas oublier les raisons pour lesquelles nous avons instauré de telles mesures. Nous les avons instaurées afin de protéger notre population contre une pandémie qui balaie le monde entier, détruit différentes économies et ruine des vies. Si l'on veut parler des effets négatifs sur la santé mentale de l'élève, imaginez que vous êtes celui ou celle qui propage la COVID-19 dans sa classe et son école. Imaginez perdre un membre de votre famille ou un être cher parce que les élèves n'ont pas suivi les mesures de précaution nécessaires. Nous assurons la sécurité des élèves de notre province, Monsieur le président, et je ne m'excuserai pas de le faire.

[Original]

PROGRAMMES SOCIAUX

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Il y a quatre mois, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées a publié son plan d'action qui contient 43 recommandations visant à garantir des services fiables, cohérents et inclusifs aux personnes souffrant de handicaps. Personne ne veut voir ce rapport rester sur les tablettes comme tant d'autres. On dit qu'une société peut être jugée par la façon dont elle traite ses membres les plus vulnérables. C'est pourquoi il y avait des recommandations, dont une loi sur l'accessibilité qui doit être adoptée d'ici la fin de l'année prochaine. Comment le premier ministre compte-t-il mettre en oeuvre les recommandations de son conseil pour les personnes handicapées?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au chef du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Parti vert de sa question. Des fonds ont été prévus à cet égard. Je pense qu'une somme de 15 millions de dollars sera consacrée aux populations vulnérables. Dans les mois à venir, nous devons certainement nous concentrer sur le rapport dont parle le député, j'en conviens. J'ai hâte de travailler avec lui pour agir précisément en ce sens et établir les priorités fondées sur les recommandations émises. Il s'agit d'un sujet de préoccupation et d'intérêt ainsi que d'une priorité pour le gouvernement actuel.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Voilà qui constitue une bonne nouvelle. Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées veut veiller à ce que les personnes handicapées disposent d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ce qu'elles aient un niveau de vie convenable dans la collectivité. L'aide au revenu fournit trop peu d'argent pour qu'il soit possible d'y arriver. Pire encore, aux termes de la Politique sur le revenu du ménage du ministère du Développement social, le versement de cette aide peut cesser, comme Kaitlyn Layden, de Saint John, s'en est rendu compte lorsqu'elle a épousé l'amour de sa vie et que son aide au revenu a cessé de lui être versée, ce qui l'a obligée à dépendre entièrement du salaire modeste de son nouvel époux.

La politique en question doit être abolie, Monsieur le président, et nous pouvons faire mieux — beaucoup mieux — en établissant un revenu de subsistance garanti. S'il y avait un temps pour établir un revenu de subsistance garanti, ce serait bien maintenant, pendant une pandémie. Le premier ministre demandera-t-il au Comité permanent de la politique sociale de faire des recommandations à la Chambre sur l'instauration d'un revenu de subsistance garanti pour les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick, à commencer par les personnes handicapées?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : À mon avis, des défis se posent à tous égards en ce qui concerne la forme que peut prendre un revenu de subsistance, la façon dont l'argent est dépensé et la meilleure utilisation possible qui peut en être faite. Nous le constatons à tous les chapitres. Nous le constatons certainement en ce qui a trait aux sans-abris et aux personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, et nous voyons une situation s'aggraver sur le plan de la toxicomanie, des crimes violents et des crimes perpétrés au moyen d'une arme. Nous disposons de diverses options pour répondre aux priorités de toutes les personnes vulnérables, à commencer certainement par les personnes handicapées, et pour gérer ces priorités.

Pour ce qui est du déroulement du processus, comment examinons-nous l'ensemble des options? Qu'est-ce qu'un revenu de subsistance? Quelles sont les normes auxquelles nous nous attendons dans notre province? Au bout du compte, il s'agit de trouver la bonne voie à suivre. Comme je l'ai dit à propos des priorités énoncées dans le rapport, jouons cartes sur table et déterminons ensemble ce qui est logique pour que nous puissions nous engager dans un programme d'amélioration durable à long terme. Merci, Monsieur le président.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SANTÉ MENTALE

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Bien des personnes de tout âge et issues de tous les milieux du Nouveau-Brunswick sont atteintes d'une maladie mentale. Lorsqu'elles sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, elles se heurtent souvent à des lacunes dans les services et doivent souvent affronter des défis et des obstacles au sein de notre système. Cela fait un an que l'Assemblée législative a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement de créer au Nouveau-Brunswick un poste de défenseur en matière de santé mentale. Tous les gens du Nouveau-Brunswick qui sont atteints d'une maladie mentale ont besoin de quelqu'un qui les défend et les protège.

Depuis l'adoption de la motion en novembre dernier, la pandémie n'a fait qu'aggraver au Nouveau-Brunswick la crise en santé mentale. Nous voici un an plus tard, et, malgré la situation, le gouvernement n'a toujours pas fait d'annonce au sujet de la création du poste en question. La ministre de la Santé nous donnerait-elle une mise à jour sur les progrès qui ont été réalisés et nous dirait-elle quand elle prévoit annoncer la création au Nouveau-Brunswick d'un poste de défenseur en matière de santé mentale?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je veux remercier la députée de sa question. Il n'est certainement pas surprenant que la santé mentale soit une grande source de préoccupation pour notre province, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de tout ce qui se passe à l'heure actuelle. Les services de traitement des dépendances et de santé mentale jouent un rôle extrêmement important au sein du système de soins de santé. Nous devons effectivement nous assurer qu'ils sont viables et accessibles.

En ce qui a trait à la question de la députée au sujet du poste de défenseur en matière de santé mentale, nous nous rendons tout à fait compte qu'il s'est écoulé une année. La motion en question a été adoptée en décembre dernier. J'étais fière de faire partie d'un gouvernement qui a travaillé en collaboration avec l'opposition pour y parvenir. La pandémie de COVID-19 a changé le quotidien de beaucoup de personnes au sein du système de soins de santé et de développement social — en fait, au sein de l'appareil gouvernemental tout entier —, car, dans la lutte contre la pandémie, elles ont été retirées de leur milieu de travail habituel pour assurer la protection de notre province. Le travail en question se poursuit. Est-ce que je m'attends à ce qu'une annonce soit faite sous peu? Non, mais nous nous penchons sur la question, et une annonce pourrait être faite très bientôt. Je vous promets que le travail à cet égard se poursuivra.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mené un sondage auprès de ses 5 000 membres



Questions orales

au Nouveau-Brunswick pour savoir quelles sont les questions les plus urgentes à régler pour la survie et la croissance. Des 10 questions énumérées, ce sont les taxes et impôts ainsi que les formalités administratives qui ont été le plus souvent évoquées. Au fait, 93 % — je dis bien 93 % — des entreprises sondées ont indiqué que la réduction des taxes, impôts et droits provinciaux et la réduction des formalités administratives sont les questions les plus importantes. Monsieur le président, le gouvernement a deux options en matière d'aide aux entreprises pendant la pandémie. Il peut instaurer de nouveaux programmes qui offriront une aide temporaire ou il peut réduire les taxes, impôts et droits afin d'apporter des avantages économiques à long terme.

Ma question s'adresse aujourd'hui à la ministre du Développement économique. Le gouvernement actuel écoutera-t-il les 93 % des entreprises qui ont participé à un récent sondage et réduira-t-il les taxes, impôts et droits afin de stimuler la croissance du secteur privé?

L'hon. Mme Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le député, et je vous remercie aussi, Monsieur le président. En ce qui concerne la FCEI, je rencontre en fait ses représentants demain. Je dois dire, cependant, que j'ai rencontré un certain nombre de chefs d'entreprise d'un peu partout dans la province. Selon ce qu'ils me disent, la question primordiale dont ils veulent que nous nous occupions est celle d'assurer la sécurité de la province, de faire en sorte qu'elle continue de brasser des affaires et que les entreprises ne ferment pas leurs portes. Voilà ce que nous avons fait, et nous continuerons de le faire pour que les activités commerciales se poursuivent au Nouveau-Brunswick.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je suis d'accord avec la ministre du Développement économique. Je crois que nous devons effectivement garder nos portes ouvertes. C'est pourquoi j'ai dit à maintes reprises que les mesures de confinement peuvent souvent avoir plus de répercussions négatives que d'effets positifs. Je pense que nous avons réussi exceptionnellement bien à cet égard.

Toutefois, le fait est que le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces de l'Atlantique se sont classés au dernier rang à l'échelle nationale au chapitre de la croissance des entreprises et du développement économique. Cela est un fait. En conséquence, nous ne pouvons pas tout simplement invoquer la pandémie comme excuse pour détourner l'attention de la croissance économique dans le secteur privé. La seule façon de stimuler la croissance du secteur privé est de réduire les taxes et impôts, d'alléger la réglementation et de laisser le marché libre évoluer en assurant la croissance économique chez nous, dans la province. Je pose encore une fois la question suivante à la ministre : S'engagera-t-elle, de concert avec le gouvernement actuel, à réduire les taxes et impôts et à alléger la réglementation pour que le secteur privé soit libre de faire croître l'économie au Nouveau-Brunswick?

Questions orales

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, je dirais au député d'en face que nous n'avons pas fait preuve de laxisme. Si l'on considère le Nouveau-Brunswick dans une perspective mondiale, nous sommes bel et bien des chefs de file à l'échelle nationale et mondiale. Notre taux d'emploi s'est rétabli et atteint 97,7 %. Notre économie s'est redressée plus rapidement que celle de toute autre province au pays, plus rapidement que toute autre économie au monde. Je tiens à vous dire aujourd'hui que je m'engage à travailler réellement avec la FCEI afin de cerner ses besoins. En attendant d'avoir une telle discussion, je n'ai plus rien à dire sur le sujet.

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis député depuis maintenant une dizaine d'années. Au fil de ces années, j'ai écouté très attentivement et à maintes reprises les propos du premier ministre actuel. Quand j'ai entendu la ministre de la Santé dire que l'opposition officielle essayait de déterminer d'avance l'issue du processus de consultation qu'elle est censée entamer... Si nous avons dit ce que nous venons de dire, c'est parce que le premier ministre a l'habitude de toujours arriver à une décision avant de discuter avec les gens du Nouveau-Brunswick et les parties prenantes. À la page 18 du discours d'hier, il est clairement indiqué qu'un plan en matière de santé a été établi. Le premier ministre a eu souvent l'occasion de le rendre public, même pendant la campagne électorale. Aucune mention à cet égard ne figure dans la plateforme de son parti. Pourquoi le premier ministre ne peut-il pas déposer aujourd'hui le plan auquel il songe?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est intéressant d'observer que le statu quo soit le seul recours proposé, à ce que je vois. La ministre a très bien expliqué le tout. Je ne ferai aucune exception ou... Je regrette la situation que nous avons connue durant le premier trimestre de l'année en cours parce que des améliorations devaient être apportées, mais savez-vous quoi, Monsieur le président? Les gens à qui j'ai parlé dans toutes les collectivités, relativement aux hôpitaux qui étaient source de préoccupation à ce moment-là, et qui travaillaient avec nous pour trouver une solution ont dit : Nous savons qu'il y a un problème ; nous comprenons que nous devons veiller à améliorer le système de soins de santé, et nous voulons participer aux efforts en ce sens. Personne n'a dit : Ne touchez pas à nos services et ne nous parlez pas. Les gens disaient simplement : Laissez-nous contribuer à la solution.

Voilà ce que je vois partout dans la province. Les gens s'attendent à ce que nous ayons des discussions sur le sujet, et nous en aurons. La ministre en a pris l'engagement. Je n'ai vu aucun plan définitif concernant tel ou tel hôpital ni décrivant comment le tout se

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

déroulerait. Si les régies de la santé ont un tel plan, nous devrions tous le mettre en commun, le comprendre et comprendre comment il nous permettra d'améliorer notre système, car c'est là l'objectif. L'objectif en est un d'amélioration, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Il a été très révélateur d'entendre le premier ministre dire ce matin qu'il n'a pas vu de plan. Pourquoi a-t-il écrit dans le discours du trône d'hier qu'il a un plan en matière de santé? Quelle ironie. Le fait est que le premier ministre a un plan. Il s'agit d'un plan secret qui a été formulé en février. Il est resté secret depuis, même pendant la campagne électorale.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont voté à 39 % en faveur de la stabilité, sans le moindre doute. Je respecte cela. Je respecte le fait de vouloir assurer la stabilité, pas l'instabilité. Le premier ministre a eu maintes fois l'occasion de rendre le plan public, de ne pas le garder secret et de ne pas suivre un processus de consultation bidon, car il a déjà pris sa décision. Pourquoi a-t-il écrit dans le discours d'hier qu'il avait un plan si, aujourd'hui, il ne veut même pas le déposer? Vous n'avez qu'à le déposer, Monsieur le premier ministre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est intéressant de noter que nous avons annoncé... La ministre a déjà annoncé qu'elle avait l'intention de consulter toutes les collectivités afin de cerner les défis qui se posent à nous — d'en préciser la nature — et d'établir ensuite les prochaines étapes. Comment le tout se traduit-il? Comment faire pour sauver les soins de santé? Comment faire pour fournir des soins de santé optimaux? À quel point pourrions-nous améliorer nos services si nous étions disposés à examiner l'ensemble du système et à nous demander dans quelle mesure nous pourrions les améliorer en procédant ainsi? Voilà le plan. La question qui se pose est la suivante : Quels objectifs pouvons-nous fixer pour améliorer nos services et comment devons-nous procéder pour les atteindre? Ensuite, nous commencerons à travailler avec les collectivités pour y parvenir.

À mon avis, ce qui arrive souvent, c'est que nous nous enlisons dans la routine. En général, la routine s'installe ici même, en ce lieu, où nous n'arrivons tout simplement pas à sortir de la routine. Nous n'arrivons tout simplement pas à aborder de nouveaux sujets. Nous ne faisons que tourner en rond. Eh bien, le gouvernement actuel n'est pas disposé à tourner en rond. Nous allons dans une direction qui nous permettra d'améliorer nos services et de nous faire remarquer partout au Canada.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre pense que la routine s'est installée à l'Assemblée. Eh bien, les parlementaires du côté de l'opposition officielle feront leur travail et parleront au nom des

Questions orales

gens du Nouveau-Brunswick afin que le premier ministre, en ce qui concerne les mesures qu'il a déjà décidé de prendre, fasse preuve de transparence et rende des comptes sur ses décisions. C'est là notre responsabilité.

Le premier ministre a un bilan. Le bilan est clair. Au fil des ans, sa décision au sujet des soins de santé a été prise d'avance. Elle porte sur la réduction des services de soins de santé. Quand le premier ministre dit qu'il veut en discuter avec les parties prenantes, la préoccupation ne repose pas sur le fait qu'il veut en discuter avec les parties prenantes, mais sur le fait qu'il imposera son idée sur la façon d'organiser les services de soins de santé et de les fournir. Voilà la préoccupation, car c'est ainsi que le premier ministre procède depuis longtemps à l'égard de la prise de décisions : il impose son point de vue.

Quant au plan qu'il a mentionné dans le discours du trône d'hier, qu'il le dépose. Qu'il le dépose pour que nous puissions le voir et pour que tout le monde puisse le voir.

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le chef de l'opposition a raison. Le premier ministre a un bilan. Il n'a pas peur d'aborder les questions difficiles, et son bilan en fait foi. Il apporte de la stabilité à la province, et son bilan en fait foi. Il donne à ses ministres les moyens nécessaires pour faire leur travail, et son bilan en fait foi. Je ferai mon travail. Nous avons dit que nous mènerons des consultations. Nous avons dit que nous présenterions un plan. C'est ce que nous ferons.

J'ai l'honneur et le privilège d'occuper un poste qui me permet d'apporter des changements significatifs. Nous apporterons des changements significatifs et progressifs. Ces changements ne peuvent se produire que lorsque les mesures que nous voulons prendre et la façon dont nous voulons les mettre en oeuvre sont centrées sur les collectivités. Les collectivités doivent nous aider à prendre les décisions, et nous les prendrons ensemble. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.